

Avant-propos

La politique de sécurité et de contrôle des armements

La promotion de la paix et de la sécurité internationales est un objectif clé de la politique étrangère du Canada et constitue un des trois piliers de l'Énoncé de politique étrangère du gouvernement de 1995, *Le Canada dans le monde*, à savoir « la protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable ». C'est pourquoi le Canada milite activement en faveur d'accords de contrôle des armements et de désarmement ainsi que de mesures qui favorisent la transparence et la confiance aux niveaux régional et international.

Le Canada a pour politique de reconnaître le droit de toutes les nations de satisfaire leurs besoins légitimes de défense, droit qui est d'ailleurs enchâssé dans la Charte des Nations Unies. Par contre, nous sommes d'avis que le surarmement peut avoir un effet déstabilisateur à la fois sur la sécurité immédiate de la région et sur l'ordre mondial.

Le Canada travaille activement à promouvoir une plus grande transparence du commerce des armes classiques. Dans le cadre de cet effort, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) publie le *Rapport annuel sur l'exportation de marchandises militaires du Canada* depuis 1990. À ce jour, peu de pays rendent publics des renseignements aussi détaillés.

Un des efforts internationaux visant à contrôler le commerce des armes classiques et des marchandises et technologies à double usage est l'Entente de Wassenaar, conclue en 1996, avec la participation du Canada. Cette entente a pour objectif de contribuer à la sécurité et à la stabilité régionales et internationales en prônant la transparence et une plus grande responsabilité dans le commerce des armes classiques et des biens et technologies d'une importance stratégique, de manière à empêcher la constitution d'arsenaux déstabilisateurs dans les régions à risque. Par l'intermédiaire de leurs politiques nationales respectives, les 33 États participants cherchent à éviter que le transfert de ces articles et technologies ne contribue à l'expansion ou à l'accroissement de capacités militaires qui saperaient ces objectifs, ou qu'ils ne soient détournés.

Le Registre des armes classiques des Nations Unies est un autre instrument qui favorise grandement la transparence, la confiance et une sécurité globale accrue. Le Canada a milité activement en faveur de la création du Registre des armes classiques, établi par le Secrétaire général des Nations Unies (ONU) en janvier 1992, et a été parmi les premiers pays à y contribuer. Nous avons aussi participé aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU sur le Registre des armes classiques en 1994, en 1997 et en 2000. Nous participons pleinement au suivi des recommandations du Groupe de 2000 en vue d'une expansion du Registre. Cette année, par exemple, le Canada et le Japon ont coparrainé un séminaire au Cambodge visant à élargir la participation de cette région au Registre. Dans le cadre d'un effort concerté avec l'Allemagne et les Pays-Bas, des